



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS:

- **2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf**
- **2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé**

**PRENEZ AVIS** que, lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté les règlements numéros 2021-309 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf et 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements sur le site internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants: Administration / Règlements / Règlements d'emprunt (durant la situation de pandémie COVID-19).

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai de l'an deux mille vingt et un.

Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 26<sup>e</sup> jour du mois de mai deux-mille-vingt et un, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 26 mai 2021.



Catherine Rochefort  
Directrice générale et secrétaire-trésorière